

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 novembre 2018

TRÉSORERIE ASSOCIATIONS - (N° 1329)

Tombé

AMENDEMENT

N ° CL12

présenté par

M. Fanget, M. Balanant, M. Bru, Mme Jacquier-Laforge, M. Latombe, Mme Vichnievsky et les membres du groupe du Mouvement Démocrate et apparentés

ARTICLE 4

À la première phrase de l'alinéa 2, supprimer les mots :

« ou d'entreprises solidaires d'utilité sociale agréées ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement recentre le dispositif de mise à disposition des "biens mal acquis" aux seuls bénéficiaires de la générosité publique.